

VILLAGE SARAMACA TRANCHES 2-10 ET 2-11
VRD – DESSERTTE TOUS RÉSEAUX

1. Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché à Procédure Adaptée passé conformément aux procédures internes du Maître d'Ouvrage en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (consultables sur le site www.simko.fr rubrique « appels à concurrence »).

3. Objet de la consultation

Réalisation des terrassements, voiries et réseaux divers relatifs à la construction des tranches 2-10 et 2-11 (22 logements) au Village Saramaca sur la commune de KOUROU.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et d'un unique lot comprenant les prestations suivantes :

- Terrassements - Voirie
- Assainissement EP - EU
- Réseaux Divers

Les variantes sont autorisées.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 4 mois (non compris période de préparation de 1 mois).

5. Date prévisionnelle de début des travaux

Mi 4^{ème} trimestre 2010

6. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC4) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC4 dûment complété, daté et signé
- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC5 dûment complété, daté et signé
(l'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements à fournir sur ces deux derniers documents pour lesquels chaque rubrique devra être remplie avec soin, notamment pour l'examen des garanties professionnelles et financières, critères de choix pour la sélection des entreprises « admises à dire »)
- 4 • Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé : imprimé DC6 dûment complété, daté et signé
(imprimés DC4, DC5 et DC6 disponibles sur le site www.simko.fr)
- 5 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2009
- 6 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 7 • Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005
- 8 • Extrait Kbis ou équivalent
- 9 • Attestations d'assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale.

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les adjudicataires seront tenus de produire, avant toute notification de marché et dans un délai de deux semaines, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

7. Critères de jugement

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Valeur technique (notamment la capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif ; pondération : 50%
- Prix ; pondération : 50%

8. Modalités de financement / paiement

- Financement : Prêts bancaires
- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire.

9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés sur support papier, gratuitement à la S.IM.KO – 33, avenue Jean Jaurès à KOUROU, Direction des Opérations. Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant une télécopie à S.IM.KO au 0594 32 29 95 (à l'attention de M. LEROY).

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

10. Date limite de réception des offres

Le jeudi 2 septembre 2010 à 12 heures.

11. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX

12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

13. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 1 (un) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

15. Autres organes de publication

Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

9 août 2010